

FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES ET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Mettre les finances publiques au service du développement humain durable

Loin d'être résolue, la crise systémique, qui a frappé l'ensemble des sociétés depuis l'année 2007, reste caractérisée par une exigence démesurée de la rentabilité du capital.

C'est pourquoi cette crise reste enracinée dans une captation toujours plus grande par le capital de la valeur ajoutée produite, une financiarisation et une marchandisation des processus économiques et sociaux, une mise en concurrence exacerbée du monde du travail, une dégradation constante du rôle, de la place, des conditions et du sens du travail générant un recul sans précédent des droits et des garanties collectives des salariés, quelque soit le statut de ces derniers, des privés d'emploi, des retraités.

Dans un tel contexte, toujours sous l'aiguillon des forces patro-

nales et des classes sociales dominantes, l'appareil d'État et plus largement la puissance publique font l'objet de processus de transformations conséquents.

Ainsi, la société française est caractérisée par l'engagement de la Révision générale des Politiques publiques (RGPP), la Réforme de l'Administration territoriale de l'État (Réate), la Réforme des Collectivités territoriales, la Revue générale des Prélèvements obligatoires (RGPO).

Pour la CGT, alors qu'elles sont souvent analysées de manière séparée, ces réformes, indissociables les unes des autres, doivent s'analyser non pas comme un recul ou un effacement de l'État et de la puissance publique, mais plutôt comme un processus d'adaptation et de

transformation profond de ces derniers pour en faire des outils susceptibles de répondre aux exigences de rentabilité du capital et d'un assujettissement du travail de plus en plus poussé à cette fin.

à l'opposé de telles évolutions qui nourrissent la crise systémique, la CGT propose la construction d'un projet de développement humain durable en rupture avec les logiques de rentabilité financière.

C'est pourquoi, sur la base d'une critique des processus de réformes à l'œuvre, la CGT propose de construire et d'imposer la prise en compte de propositions et de revendications alternatives visant à faire des politiques et des services publics de véritables outils au service de son projet de développement humain durable.

La crise organisée des finances publiques

Depuis plusieurs décennies, le travail constitue le cœur de cible des politiques publiques et patronales à l'œuvre.

Ainsi, la société française se caractérise par un taux de chômage élevé, une multiplication et une progression des formes précaires de travail (contrats de travail à durée déterminée et à temps partiel), une modification conséquente des modalités de répartition de la valeur ajoutée produite au profit du capital et au détriment de la rémunéra-

tion du travail (salaires et cotisations sociales).

Autant d'évolutions qui :

- tirent vers le bas une demande et une consommation globale des ménages insuffisante sans que les profits supplémentaires ne génèrent une élévation et de nouvelles formes d'investissements... ;
- ont induit et induisent un fort endettement privé que

les ménages et les institutions financières (banques, compagnies d'assurance, autres intermédiaires financiers) finissent par ne plus être en mesure de financer... ;

- provoquent une baisse des moyens de financement des budgets de l'État, des collectivités locales, des systèmes de protection sociale obligatoires et complémentaires... ;



- participent à une plus grande fracturation encore de la société française avec un développement sans précédent des inégalités : inégalités du point de vue de l'accès aux droits fondamentaux, inégalités de genre, inégalités qui présentent de plus en plus des dimensions intergénérationnelles, d'où l'aggravation de la pauvreté au sein de la société.

Pour la CGT, c'est donc bel et bien la crise organisée du travail (chômage de masse, précarité et précarisation du travail, insuffisance de sa rémunération) qui produit la crise systémique (non satisfaction de toute une série de besoins sociaux de par l'insuffisance de la demande et de la consommation - endettement privé qui n'est plus financé).

Dans un tel contexte, cette même crise du travail produit dans le même temps une crise de plus en plus conséquente des finances publiques dès lors :

- que les ménages disposent de facultés contributives moindres pour le financement, par l'impôt et les taxes, des budgets de l'État, des collectivités territoriales et des systèmes de protection sociale ;
- que les modalités à la baisse

de rémunération du travail (diminution de la valeur ajoutée affectée, dégressivité et exonération des cotisations sociales) affectent le financement, par la cotisation sociale, des systèmes de protection sociale ;

- que la puissance publique opère une substitution de l'endettement public à l'endettement privé et une vaste Revue générale des prélèvements obligatoires (RGPO) pour apporter une réponse à la crise de rentabilité et de solvabilité du capital.

Ainsi, la RGPO engagée poursuit plusieurs objectifs :

- dégager et engager de plus en plus de fonds publics, via un endettement en forte croissance (déficit budgétaire de l'ordre de 8 % du Produit intérieur brut, dette publique de l'ordre de 1 500 milliards d'euros), pour transformer des dettes privées en dettes publiques ;
- réduire les prélèvements fiscaux et sociaux opérés sur le capital et ses revenus, sur les entreprises, par des moyens multiples et divers : exonérations, niches fiscales et sociales, réforme de la taxe professionnelle, moindre et même disparition envisagée

de l'impôt sur la fortune... Autant d'orientations qui nourrissent aussi le déficit budgétaire et la dette publique... ;

- imposer moins le capital, Imposer moins les entreprises, pour imposer toujours plus les ménages au moyen d'une fiscalité indirecte qui ne tient pas compte de leurs facultés contributives (taxes sur la valeur ajoutée et les produits pétroliers qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des produits fiscaux de l'État), d'une fiscalité locale qui pourrait être encore plus importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de l'augmentation des taxes d'habitation et foncières ;
- marchandiser toujours plus la société et offrir de nouveaux marchés au capital en limitant toujours plus la satisfaction de toute une série de besoins sociaux par les politiques publiques et les services publics d'où l'engagement de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), la Réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate), la Réforme des collectivités territoriales.

RGPP, Réate, réformes des collectivités territoriales : une réorganisation centralisatrice, libérale et cohérente de la puissance et de l'intervention publiques dans le contexte de la crise

Pour contrôler et réorganiser l'intégralité des finances publiques françaises, le pouvoir exécutif a, dès l'année 2007, engagé une réforme des administrations nationales publiques de l'État, de leurs ministères de tutelle, et des collectivités territoriales.

En engageant dans un seul et même mouvement ces proces-

sus de réformes, il s'agissait de permettre au pouvoir exécutif d'imposer à l'État, aux collectivités territoriales, aux organismes de Sécurité sociale :

- le respect de normes budgétaires décidées dans le cadre de la construction de l'Union européenne (limitation du déficit budgétaire à

3 % du Produit intérieur brut, limitation de la dette publique à 60 % du Produit intérieur brut) ;

- la limitation de l'évolution des dépenses : gel des dépenses de l'État en valeur, hors pension et charges de la dette, diminution de ses dépenses de fonctionnement

et d'intervention, gel des dépenses des collectivités territoriales, fixation d'un objectif d'évolution des dépenses de l'assurance maladie ne permettant pas de répondre aux besoins (ONDAM)... ;

- l'engagement de plans pluriannuels de suppressions des emplois de fonctionnaires alors que les administrations ne disposaient plus des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un service de pleine compétence et de pleine proximité (plus de 130 000 postes de fonctionnaires de l'État ont ainsi été supprimés depuis l'année 2007).

Pour mieux renforcer encore son pouvoir de tutelle et de contrôle, le pouvoir exécutif

réorganise aujourd'hui les modalités des pouvoirs d'intervention de la puissance publique dans les territoires.

Ainsi, tout en créant l'asphyxie budgétaire des collectivités territoriales (suppression de la taxe professionnelle, transfert de plus en plus important et non financé de missions de l'État), le pouvoir exécutif organise non seulement une recentralisation de la dépense et de la recette publique mais aussi une nouvelle conception de l'exercice des pouvoirs et donc de la démocratie locale.

Avec une réforme des collectivités territoriales caractérisée par la disparition de la clause dite de compétence générale, la création et le développement de grandes métropoles, une réorganisation de l'action territoriale de l'État, dans des cadres régio-

naux et interministériels, sur fonds de suppressions de multiples implantations administratives de proximité et de pleine compétence dans les villes et les départements, confiée du point de vue stratégique aux préfets de région, la boucle est bel et bien bouclée dès lors que s'organisent une recentralisation financière et politique de l'intégralité de la puissance publique.

RGPP, Réate, Réforme des collectivités territoriales participent d'une même logique visant à adapter et transformer la puissance publique au sens large du terme (État, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale), les finances publiques, le travail à la crise systémique actuelle essentiellement caractérisée par une recherche exacerbée de rentabilité du capital.

Focus

Réformes des collectivités territoriales et des Finances publiques locales : un enjeu syndical majeur pour la satisfaction des besoins sociaux, le développement des activités et des investissements dans les territoires

La mise en œuvre à partir de 2015 de compétences limitées et exclusives pour les départements et les régions, les réformes engagées en matière de financement public des collectivités territoriales (réforme de la taxe professionnelle, gel des dotations de l'Etat, encadrement des co-financements) obligent les élus territoriaux et les citoyens à subir une réforme des collectivités territoriales générant un recul sans précédent de la démocratie dans sa dimension territoriale.

Il s'agit aussi de créer et d'inscrire de grandes métropoles (Lille, Lyon, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg) dans des logiques de concurrence et de compétitivité économiques de niveau européen à un moment où les 38 premières métropoles de l'Union européenne représentent moins de 1 % de son territoire, le quart des emplois qualifiés, un tiers de son Produit intérieur brut.

Plutôt que de construire de nouvelles solidarités et de véritables coopérations entre et au sein des territoires, les pouvoirs publics imposent aujourd'hui une organisation territoriale métropolitaine, répondant aux exigences concurrentielles et de compétitivité du Medef en détruisant les services publics territoriaux de proximité et de pleine compétence partout.

Dès lors, pour les citoyens, pour les administrés, il y aurait d'un côté une France des Métropoles, des territoires gagnants accumulant les richesses et les compétences, de l'autre côté, des territoires perdants cumulant désengagement des services publics, des handicaps financiers, économiques, sociaux, culturels...

Observons également que les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle, le gel des dotations budgétaires versées par l'Etat, le financement de plus en plus difficile des prêts

souscrits, une spécialisation de la fiscalité locale portant atteinte au principe même de l'autonomie des collectivités locales, participent d'un véritable étranglement financier.

Un étranglement qui là encore consiste à ouvrir les modes de financement à des logiques privées à l'image du développement des Partenariats Public Privé (PPP) par lesquels une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer, gérer et donc rentabiliser un équipement assurant ou contribuant au service public. Véritables outils de financiarisation et de privatisation des finances publiques, ces PPP ont aussi pour objectif de légitimer le rôle des entreprises dans la gouvernance des autorités publiques locales.

Ces évolutions s'avèrent particulièrement préoccupantes dès lors que les collectivités territoriales assurent aujourd'hui les $\frac{3}{4}$ de l'investissement public.

Investissements qui montrent bien que les politiques publiques, les services publics et les financements publics, dans leurs dimensions territoriales, participent à la satisfaction de toute une série de besoins et de droits fondamentaux, au développement des activités et donc de l'emploi.

Dès lors, pour la CGT, l'intervention syndicale et des salariés dans les territoires, pour porter et imposer la prise en compte de leurs revendications et de leurs propositions, est un enjeu clé de la période.

Il s'agit de faire des politiques publiques, des services publics et des finances publiques de véritables outils assurant attractivité et aménagement des territoires, au service du plein emploi, du développement de l'investissement et des activités productives et de services, de la satisfaction des besoins sociaux.

Pour la CGT, ces réformes doivent être combattues dès lors qu'elles ne cessent de nourrir et d'alimenter la crise du système qu'il s'agisse de son ordre public économique et social actuel, de ses finances publiques et plus largement encore de ses moyens de financement.

Pour la CGT, alors que la société reste frappée par une crise sans précédent depuis celle de 1929, d'autres choix

sont possibles pour construire une société caractérisée par un véritable développement humain durable assurant le plein emploi, la satisfaction des besoins sociaux de Toutes et Tous, le respect de l'environnement.

Un tel projet suppose aussi de réhabiliter le sens, le rôle, la place et la reconnaissance tant du travail que des salariés.

Pour y parvenir, il y a, entre autre besoin, de refonder et réinventer les finances publiques et plus largement encore les moyens de financement des activités économiques et sociales, d'où les propositions ci après de la CGT s'agissant de la fiscalité, de la création d'un pôle financier public ou encore de fonds régionaux pour le développement des activités et des investissements.

Une nouvelle conception des finances publiques est indispensable

Le financement des missions publiques implique d'établir une synergie entre les finances publiques et l'activité des institutions financières où l'État a un pouvoir d'intervention directe ou indirecte.

Cela nécessite une réforme profonde du système fiscal qui est la source majeure des fonds pour assurer les dépenses publiques. Cela suppose également d'assurer la plus grande

efficacité des dépenses publiques. Cela requiert enfin d'établir un pôle financier public.

Élargir la définition de l'investissement public

La distinction entre « dépenses de fonctionnement » et « dépenses d'investissement » est arbitraire.

Pour la CGT, le critère est bien la contribution de chaque euro

dépensé au développement humain durable, au renforcement des capacités humaines et productives pour répondre aux besoins sociaux et économiques dans une optique de long terme.

Ainsi, par exemple, l'enseignement étant par excellence un investissement de long terme, il est inadmissible de présenter le traitement des enseignants comme une dépense de fonctionnement qu'il faudrait

réduire pour satisfaire aux exigences du traité de Maastricht :

- il est indispensable d'avoir une vision plus vaste, plus pertinente de l'investissement public ;

- l'équilibre des comptes publics doit être envisagé en tenant compte de cet enjeu majeur ;
- l'investissement public ainsi redéfini doit être isolé et

sorti du calcul du déficit budgétaire, ce qui nécessite une modification des normes européennes.

Pour la plus grande efficacité des aides publiques

Les aides accordées par la puissance publique, en particulier aux entreprises, qu'il s'agisse de versements directs ou de crédits d'impôt et d'abattements et d'exonérations, sont financées par les contribuables et donc principalement par le monde du travail.

Pour assurer la plus grande efficacité de ces aides, la CGT propose :

- une mise à plat de l'ensemble des aides, quelle qu'en soit la forme, afin d'examiner l'efficacité de chaque dispositif quant aux objectifs fixés ;
- les salariés et leurs représentant doivent :

172 milliards d'euros de « niches fiscales et sociales » pour les entreprises

Niches fiscales :

35 Md € : dépenses fiscales (293 mesures), soit 14 % de recettes fiscales nettes de l'État ;

71 Md € : mesures dérogatoires déclassées.

Niches sociales (91 dispositifs) : 66 Md €, soit 15 % des recettes de la Sécurité sociale, dont 31,5 Md € sous la forme d'allègements généraux et d'exonérations ciblées.

Source : Cour des comptes, 2010.

1. être associés à la définition des objectifs et des critères d'attribution des aides ;
 2. Ils doivent aussi être associés au contrôle de l'usage de ces aides ;
- établir une contractualisation et un conditionnement des aides à un certain nombre de critères (accords majoritaires sur les salaires et l'égalité femmes-hommes, etc.) avec clause de remboursement en cas de non respect.

Pour un impôt plus juste et plus efficace

Le système fiscal français est complexe, injuste et peu efficace. Il pénalise les contribuables à revenu modeste et moyen, surtout à travers les impôts indirects et notamment la TVA, et favorise les revenus du capital et du patrimoine qui bénéficient de multiples réductions d'impôts et d'exonérations.

Pour remédier à ces défauts, la CGT propose une réforme globale tant en ce qui concerne les impôts collectés par l'État que par les collectivités.

Impôt sur le revenu et le patrimoine

- Augmenter le nombre de tranches et modifier les taux

pour rendre l'impôt sur le revenu plus progressif ;

- en finir avec la défiscalisation des heures supplémentaires ;
- renforcer la fiscalité du patrimoine :
 1. préserver et augmenter l'impôt sur la fortune (ISF) (1) ;
 2. taxer les revenus du capital (revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers) au premier euro au barème progressif.

Impôts indirects

- TVA :

1. Réduire le taux en profitant des marges autorisées dans le cadre européen (taux normal de 15 %) ;
 2. élargir le nombre de produits de première nécessité soumis au taux réduit ; envisager l'absence de taxation ;
 3. établir des mécanismes de contrôle pour vérifier que la baisse de la TVA conduit à la baisse des prix.
- Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) :
 1. désindexer la TIPP par rapport aux variations spéculatives du prix du pétrole et des taux de change ;

(1) Face au scandale provoqué par le bouclier fiscal, le gouvernement a finalement décidé de le supprimer, mais, en contrepartie, il a réduit l'ISF, notamment au profit des plus riches.

2. taxer des surprofits des compagnies pétrolières (Total : 10,6 mds € de résultat net en 2010).

à hauteur de 0,05 % des volumes échangés.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Impôt sur les sociétés

- Moduler les taux d'imposition en fonction de l'usage des bénéficiaires :
 1. taux réduits pour les sociétés qui réinjectent les bénéfices en investissement, emploi, formation, recherche - développement... ;
 2. taux majorés pour celles qui distribuent les bénéfices aux actionnaires ;
- au niveau européen :
 1. mettre en œuvre des coopérations renforcées en matière d'assiette et de taux ; l'harmonisation des taux devant tenir compte des différences des systèmes de protection sociale ;
 2. remplacer la règle de l'unanimité en matière fiscale par celle de la majorité qualifiée ;
- au niveau mondial :
 1. établir une taxe sur les transactions financières

Impôts locaux

- Taxe d'habitation
 1. Réviser les valeurs locatives cadastrales datant de 1970 et aujourd'hui obsolètes ; cette révision doit être menée par des agents de l'État ;
 2. intégrer dans le calcul de la taxe d'habitation les revenus déclarés avant les exonérations et déductions ; ces revenus peuvent compter pour moitié dans le calcul de la taxe d'habitation.
- Taxe foncière
 1. Moduler les taux en tenant compte des situations :
 - * une exonération de dix ou quinze ans pour les primo accédants à la propriété détenteurs de prêts aidés ;
 - * des taux plus élevés de taxe foncière pour les immeubles loués ;
 2. supprimer les exonérations et surtaxer les logements volontairement non loués.
- Taxes locales sur les entreprises :
 1. revenir sur la « Contribution économique territoriale » (CET), instaurée suite à la suppression de la taxe professionnelle. À défaut, dé plafonner la CET par rapport à la valeur ajoutée ;
 2. créer une « taxe pour l'emploi et le développement solidaire des territoires » :
 - * cette taxe doit être présentée dans un cadre pluriannuel pour créer un cadre stable pour l'activité des entreprises ;
 - * moduler les taux en fonction du ratio masse salariale / valeur ajoutée ;
 - * intégrer dans le calcul de la taxe, des critères sociaux et environnementaux.

Assurer l'autonomie financière des collectivités (locales et territoriales)

Cette autonomie doit favoriser et s'appuyer sur un développement solidaire des territoires, ce qui implique de leur assurer :

- des ressources suffisantes et pérennes ;
- la maîtrise locale de la fiscalité et des dépenses.

L'État doit assumer toute sa responsabilité vis-à-vis des populations et des territoires en améliorant l'efficacité des méca-

nismes de dotations et de péréquations :

- revenir sur le gel des dotations de l'État versées aux collectivités locales ;
- mettre en place un système de péréquation plus efficace, en fonction des critères sociaux, afin de réduire les inégalités territoriales.

Créer un pôle financier public

Il s'agit de la mobilisation commune de différentes institutions financières autour d'un service public de l'épargne et du crédit, au service de la croissance et de l'emploi.

Il s'agit également de permettre à la puissance publique d'imposer les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques avec une visée de long terme.

Missions du pôle financier public

- Contribuer au renforcement de l'appareil productif et à la reconquête de l'industrie :
 1. le soutien d'une nouvelle politique industrielle ;
 2. le financement des PME-TPE ;
 3. le soutien des secteurs et des entreprises en difficulté ;
 4. le soutien des actions en faveur du développement durable (économies d'énergie, énergies renouvelables...);
 5. contribuer au financement des collectivités territoriales et le soutien de l'aménagement solidaire des territoires.
- Diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques :
 1. permettre à tous les habitants de se constituer une épargne et de garantir la sécurité de celle-ci, ce qui pose la question de l'usage de cette épargne :
 - * livret A, Livret de développement durable, LEP, PEL... ;
 - * fonds déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations (fonds des régimes de retraite, consignations, dépôts juridiques...);
 2. créer de nouveaux supports, plus compatibles avec les missions du pôle financier public, par exemple un livret « emploi-industrie ».
- Assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers :
 1. assurer à tous, et particulièrement aux populations les plus fragiles, un accès convenable aux services financiers :
 - * droit au compte,
 - * accès aux moyens de paiement et au crédit...
 2. promotion de la prévoyance, sans se substituer aux réseaux existants :
 - * rendre effectif le droit à l'assurance pour tous,
 - * contribuer au financement de la trésorerie des organismes de Sécurité sociale,
 - * participer à la réassurance du secteur mutualiste ou des institutions de prévoyance collective.

Modalités de l'intervention du pôle financier public

- Distribution des crédits ;
 - aides et garanties ;
 - participation au capital des entreprises en difficulté.
- Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de socialiser les pertes mais d'intervenir sur les choix de gestion de ces entreprises.
- En tout état de cause, cette possibilité ne doit pas servir de prétexte pour le changement de statut, l'ouverture du capital voire la privatisation des établissements.

Périmètre du pôle financier public

- Il ne s'agit pas de créer une « méga banque » publique ou parapublique.
- Les établissements en question resteraient juridiquement distincts.
- Il s'agit de mettre en réseau les moyens des établissements dans lesquels la puissance publique préserve une influence certaine, directement ou indirectement, l'objectif étant d'établir une cohérence et de rendre (plus)
- efficace l'intervention de la puissance publique et ces établissements.
- Le pôle financier public aurait donc deux types de composantes :
- les établissements financiers proprement dits : la Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le Crédit foncier, Dexia, Oséo, UbiFrance, l'AFD, la CNP, l'IEDOM et la Coface ;
 - les institutions créées par l'Etat pour assurer des financements spécifiques : Fonds stratégique d'investissement, la Société des participations de l'État, la Société de financement de l'économie française.

Organisation et la direction du pôle financier public

- Une structure d'orientation nationale, avec une double mission :
 1. décider des orientations ;
 2. suivre les résultats.
- La composition de la structure d'orientation :
1. responsables des établissements en question ;
 2. élus, nationaux et locaux ;
 3. représentants de la société civile :
 - * salariés : il s'agit bien des confédérations selon les règles de la représentativité,
 - * associations...
- Des structures du même type devraient aussi être créées au niveau régional.
 - Il conviendrait également d'envisager des relais européens.

Créer des fonds régionaux pour le développement solidaire des territoires

Complémentaire à la création d'un pôle financier public, cette proposition vise à impulser au niveau local et régional, tout en veillant à la cohérence nationale, le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité à deux niveaux : d'une part, entre les territoires, d'autre part, entre les entreprises et leur lieu d'implantation.

Mis en place au niveau des territoires (la région par exemple), ces fonds financeraient des projets de développement des entreprises créatrices d'emplois, en cohérence avec des projets territoriaux : financement des investissements, innovation, recherche et développement, qualification des salariés.

Les financements seraient accordés sous le contrôle des représentants des salariés, en s'appuyant sur les Comités d'entreprise.

Ils pourraient être financés par une partie des aides à l'emploi, certaines subventions européennes, une contribution des entreprises, une mobilisation d'une partie des budgets pour la formation professionnelle et par

des concours du pôle financier public. Enfin, des dispositifs pourraient être créés afin d'affecter une partie des ressources provenant de l'épargne salariale.

Six objectifs sont poursuivis au moyen de la création de ces fonds régionaux :

- favoriser la dynamique de complémentarité des projets locaux ;
- favoriser la coopération entre les entreprises ;
- favoriser la solidarité entre les groupes et les tissus économiques locaux ;
- favoriser un usage transparent des aides publiques accordées aux entreprises ;
- mobiliser les fonds disponibles, y compris l'épargne, au service de l'emploi et des activités ;
- rendre plus efficace les mécanismes de péréquation pour réduire les inégalités.

Pour la CGT, la réinvention et la refondation des politiques publiques, des services publics, des finances publiques et plus

largement encore des moyens de financement, sont constitutives des réponses devant être apportées à la crise systémique.

Loin de limiter son intervention à la critique nécessaire des réformes initiées au titre de la Révision générale des Politiques publiques, de la Réforme de l'Administration territoriale de l'Etat, de la Réforme des Collectivités territoriales, de la Revue générale des Prélèvements obligatoires, la CGT propose des revendications et des propositions alternatives s'inscrivant dans son projet syndical de création d'une société assurant, dans ses dimensions territoriales, nationales et internationales, un développement humain durable.

La Confédération générale du Travail, avec ses organisations territoriales (unions locales, unions départementales, comités régionaux) et ses fédérations professionnelles, appelle l'ensemble du monde du travail à s'inscrire, y compris dans des cadres les plus unitaires possibles, dans une campagne pour le développement des politiques et des services publics au service de cette ambition.